CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020 PROCES-VERBAL

Le Maire ouvre la séance à 20h00

L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Bavilliers, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence d'Éric KOEBERLÉ, Maire.

<u>Présents</u>: Éric KOEBERLÉ – Gabriel PERSONENI — Daniel TAVERNIER - Joël JUNG - Josiane HAASZ-JUILLARD – Jean MARMET – Andrée DIDEY- José GONÇALVES – Georges BARANTON - Evelyne GONÇALVES - Mustafa CETIN - Pascal ACKERMANN – Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI - Dominique CASSARD

<u>Absents</u>: Slimane GHARBI - Michaël JUHIN - Monique LAMBOLEY - Régis ARENS - Isabel HAUPAS-DATO - Patrick MIRA - Kheira GOFFINET - Anne FAUCON - Anthony GOBERT - Frédéric LAPOSTOLLE

<u>Procurations</u>: Michaël JUHIN donne procuration à Eric KOEBERLÉ - Régis ARENS donne procuration à Gabriel PERSONENI - Anthony GOBERT donne procuration à Josiane HAASZ-JUILLARD - Frédéric LAPOSTOLLE donne procuration à Pascal ACKERMANN

Soit 15 présents, 10 absents, 4 procurations, 19 votants

Délibération n° 20/001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2019

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2019 est APPROUVÉ À 15 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Marie-Alice DEMOUGE - Carole VIDONI - Pascal ACKERMANN - Frédéric LAPOSTOLLE) et sa publication sur le site Internet de la commune autorisée.

Suivent la présentation des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT et les différents rapports d'informations.

M. GHARBI arrive en séance à 20h10 soit 16 présents, 9 absents, 4 procurations, 20 votants

Délibération n° 20/002

SUPPRESSION D'UN POSTE d'ADJOINT & MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par Eric KOEBERLÉ, Maire

Vu la démission de Mme Chantal BUEB de son poste de Conseillère Municipale et d'Adjointe au Maire, reçue par courrier le 2 janvier 2020 et acceptée par M. le Préfet en date du 16 janvier 2020.

Le Maire informe l'assemblée qu'il reprend l'intégralité des délégations précédemment accordées à Mme BUEB, (Développement économique, Réception et locations de salles, Culture)

Considérant la vacance du poste de 3^{ème} Adjoint et considérant que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, conformément à l'article L2122-2 du code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal DÉCIDE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR de supprimer 1 poste d'adjoint et de porter à 5 le nombre de postes d'adjoints au Maire. Les 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} adjoints remontent donc tous d'un cran dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Considérant d'autre part :

- les démissions successives au conseil municipal de Mesdames Isabelle MAUDUIT, Sylviane HACQUEMAND et M. Franck GEOFFREY (appelé à remplacer Mme MAUDUIT) tous trois membres du Groupe « Bavilliers Avenir Notre espace de Vie »,
- l'arrivée de Mme Andrée DIDEY, qui remplace Mme BUEB
- l'impossibilité de pourvoir 2 sièges vacants, faute de suivant de liste

Le tableau du conseil municipal est mis à jour. Les conseillers en exercice sont au nombre de 25.

Tableau du conseil Municipal Commune de Bavilliers Mis à jour le 27 janvier 2020

Nom	Date de Naissance	Fonction	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffre)
KOEBERLÉ Éric	25/01/1980	Maire	01/02/2015	1042
PERSONENI Gabriel	07/10/1937	1er Adjoint	01/02/2015	1042
GHARBI Slimane	01/10/1964	2° Adjoint	01/02/2015	1042
TAVERNIER Daniel	14/11/1941	3° Adjoint	01/02/2015	1042
JUNG Joël	10/02/1963	4° Adjoint	01/02/2015	1042
HAASZ-JUILLARD Josiane	08/01/1964	5° Adjointe	01/02/2015	1042
JUHIN Michaël	13/11/1994	Conseiller municipal délégué	01/02/2015	1042
MARMET Jean	29/07/1941	Conseiller municipal délégué	01/02/2015	1042
DIDEY Andrée	18/10/1940	Conseillère municipale	01/02/2015	1042
GONCALVES José	01/01/1947	Conseiller municipal	01/02/2015	1042
BARANTON Georges	13/09/1948	Conseiller municipal	01/02/2015	1042
LAMBOLEY Monique	03/05/1950	Conseillère municipale	01/02/2015	1042
GONCALVES Evelyne	07/08/1951	Conseillère municipale	01/02/2015	1042
ARENS Régis	15/11/1963	Conseiller municipal	01/02/2015	1042
HAUPAS (DATO) Isabel	05/08/1964	Conseillère municipale	01/02/2015	1042
MIRA Patrick	08/09/1966	Conseiller municipal	01/02/2015	1042
GOFFINET Kheira	09/02/1967	Conseillère municipale	01/02/2015	1042
CETIN Mustafa	10/11/1972	Conseiller municipal	01/02/2015	1042
FAUCON Anne	04/03/1974	Conseillère municipale	01/02/2015	1042
GOBERT Anthony	11/09/1991	Conseiller municipal	01/02/2015	1042
CASSARD Dominique	03/03/1953	Conseillère municipale	01/02/2015	671
ACKERMANN Pascal	22/04/1958	Conseiller municipal	01/02/2015	671
DEMOUGE Marie-Alice	28/01/1960	Conseillère municipale	01/02/2015	671
VIDONI Carole	11/04/1969	Conseillère municipale	01/02/2015	671
LAPOSTOLLE Frédéric	12/03/1973	Conseiller municipal	01/02/2015	671

Délibération n° 20/003

NOUVELLES DESIGNATIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Présenté par Eric KOEBERLÉ, Maire

Suite aux démissions de Mesdames Chantal BUEB, Isabelle MAUDUIT et Sylviane HACQUEMAND il est proposé au conseil municipal de les remplacer dans les commissions suivantes, où elles siégeaient :

Commission Education, Petite Enfance et Jeunesse, culture et communication :

Slimane GHARBI est désigné pour siéger au sein de cette commission en lieu et place de Mme MAUDUIT.

Commission Fêtes et Manifestations, Culture et Communication :

Jean MARMET est désigné pour assurer la 1ère vice-présidence de cette commission en lieu et place de Mme BUEB et Georges BARANTON est désigné pour remplacer Mme HACQUEMAND.

Commission d'Appel d'Offres :

Mustafa CETIN est désigné membre titulaire pour occuper le siège vacant au sein de cette commission en lieu et place de Mme BUEB et Gabriel PERSONENI est désigné membre suppléant en lieu et place de Mme HACQUEMAND.

Conseil d'école élémentaire Maurice Henry :

Joël JUNG est désigné comme suppléant en lieu et place de Mme MAUDUIT.

Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort :

Daniel TAVERNIER est désigné comme représentant titulaire en lieu et place de Mme HACQUEMAND.

Le conseil municipal VALIDE A L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR toutes ces désignations qui sont effectuées par un vote à main levée.

Délibération n° 20/004

ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 369

Présenté par Gabriel PERSONENI, 1er Adjoint au Maire

La réalisation du rond-point au croisement des rues, de la Charmeuse, François Mitterrand et de Belfort (pont canal) a nécessité un léger empiètement sur la parcelle suivante AE 266 (43 m²) appartenant à M. X.

En conséquence, pour régulariser, la commune de Bavilliers doit acheter cette parcelle, qui deviendra « privée communale », à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Vu ce qui précède, le Conseil Municipal AUTORISE A L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR le Maire à signer tous les documents liés à cette acquisition.

Délibération n° 20/005

REGLEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT - Délibération modificative

Présenté par Slimane GHARBI, Adjoint au Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré, VALIDE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR les modifications liées à la procédure de règlement des frais de déplacement des agents municipaux.

- Indemnités des frais de repas lors d'un déplacement temporaire : passent de 15,25 € à 17,50 €.
- Frais de déplacements pour concours ou examen professionnel:
- 1. Les frais kilométriques seront calculés soit à partir de la résidence administrative soit de la résidence familiale en choisissant le tarif le plus avantageux pour la collectivité : le nombre de kilomètres le moins important étant retenu. En effet, la loi laisse la possibilité aux communes d'opter pour cette solution à condition d'en délibérer.
- 2. À noter que la prise en charge des frais est valable une fois par an pour un même concours ou examen professionnel ou plusieurs fois dans l'année si le concours ou l'examen professionnel est différent du premier.

Le locataire de l'appartement du rez-de-chaussée et le locataire de l'appartement du 1^{er} étage de l'immeuble sis 4 rue des Ecoles, appartenant à la Commune de Bavilliers, souhaitent acquérir leurs logements respectifs.

Le service France Domaines a estimé ce bien à 66 000 euros par appartement avec une marge de négociation de 10 %.

L'agence immobilière Activimmo, estime quant à elle la valeur du bien entre 120 000 € et 130 000 € pour l'ensemble de l'immeuble avec jardin de 2,5 are environ ou entre 62 000 € et 67 000 € par appartement avec cave, grenier et jardin de copropriété pour une vente par lot.

Vu ce qui précède, le conseil municipal décide la vente du bien conformément à l'estimation des Domaines. Les tantièmes exacts étant définis avec le géomètre (partage terrains, parties communes, caves, greniers, ...), le prix de chaque lot pourra varier tout en maintenant le total de l'ensemble à 132 000 euros.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Ainsi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR M. le Maire à signer tous les documents liés à cette vente.

Délibération n°20/007

DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DSIL POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CABINET MÉDICAL PLACE JEAN MOULIN Présenté par Eric KOEBERLÉ, Maire

La collectivité souhaite entreprendre des travaux dans les anciens locaux de la poste, dont elle est propriétaire, afin de réaménager cet espace en cabinet médical, pour permettre l'installation de 2 pédiatres et le déménagement de 2 des 3 médecins installés actuellement au 39 grande rue. Ces locaux représentent une surface totale de 152.54 mètres carrés. La commune louera ces locaux au prix de 10 € du mètre carré. Ce projet engendrera donc des recettes supplémentaires pour la collectivité.

Une étude de faisabilité a été menée par un architecte.

Afin de financer ce projet estimé à 210 711.15€ HT soit 252 853.38€ TTC, il est possible de solliciter des subventions d'Etat au titre de la DETR et de la DSIL. A savoir que la subvention DSIL ne finance que les travaux relatifs à l'installation d'une pompe à chaleur.

Le Conseil Municipal est informé des montants sollicités de façon à ne pas dépasser les 70% de financements publics et vous présente le plan de financement qui en découle :

- L'ETAT, au titre de la DETR pour 119 357€
- L'ETAT, au titre de la DSIL pour 28 140€

Ainsi, le conseil municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE A 15 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (Dominique CASSARD) - Mme VIDONI, Mme DEMOUGE, M. ACKERMANN et M. LAPOSTOLLE ne PARTICIPENT pas au VOTE soit 16 votants) : d'approuver le plan de financement prévisionnel, d'autoriser le Maire à lancer le marché et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier



AMENAGEMENT D UN CABINET MEDICAL PLACE JEAN MOULIN

DEPENSES ESTIMEES PAR POSTE EN C HT		recettes sollicitées par poste en c		
TRAVAUX		Financeurs publics		
Lot 1: Démolition	5 177,60 €	DSIL - Critère de rénovation thermique des bâtiments publics, installation d'une pompe à chaleur	28 140,00 €	
Lot 2: Gros œuvre	8 769,60 C	DETR - Critère du developpement social, maintien des services publics en milieu rural et service à la personne	119 357,00 0	
Lot 3: Manuiseries exterieures	21 440,00 €			
Lot 4: Menuiseries intérieures	24 275,00 C			
Lot 5: Platrerie peinture	21.868,10 C			
Lot 6: Revêtements sols et muraux	11 590,16 C			
Lot 7: Installation électrique	23 200,00 C			
Lot 8: Installation sanitaire	18 500,00 C			
Lot 9: Climatisation + VMC (Pompe à chaleur)	40 200,00 C			
Lot 10: Faux plafonds	12 233,60 C			
Lot 11: Ravalement de façades	3 050,21 C			
Divers	20 606,88 C		147 497,00 C	
		Sous total fonds propres	63 878,31 C	
TOTAL HT TVA 20% TOTAL TIC	210 711,15 C 42 142,23 C 252 853,38 C	FCTVA (16,404% calculé sur le TTC)	41 478,07 C 252 853,38 C	

ONF ASSIETTE, DÉVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2020

Présenté par Gabriel PERSONENI, 1er Adjoint au Maire

Le conseil municipal se prononce sur l'assiette des coupes de bois de l'exercice 2020 dans les parcelles de la forêt communale n° 9 ii.

Après avoir pris connaissance des propositions de l'ONF, le conseil municipal VALIDE à L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR, ces dernières.

Délibération n°20/009

<u>DEMANDE DE SUBVENTION AU GRAND BELFORT TITRE DU PLAN PAYSAGE POUR LA PLANTATION D'UNE PARCELLE D'AVENIR</u> Présenté par Gabriel PERSONENI, 1et Adjoint au Maire

Par délibération du 19 décembre 2018, la commune s'est engagée dans l'expérimentation pour l'installation d'un réseau de parcelles d'avenir en forêt communale pour tester de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique. Le coût de cette expérimentation s'élève à 4 873.76 € HT soit 5 361.13 € TTC et est financée par le Conseil Départemental à hauteur de 2500 €.

A ce jour, bien que les travaux de plantation aient commencés, le Grand Belfort nous informe que nous pouvons prétendre à une subvention au titre du plan paysage 2020. L'aide financière possible est de 50% du montant HT du projet, plafonné à 10 000 €. Il faut bien sûr tenir compte de l'aide financière du CD90 et des 80% de financements publics qui doivent être respectés (en effet lorsqu'aucune subvention d'Etat n'est sollicitée, l'autofinancement minimum de la collectivité doit être de 20%).

Le Conseil Municipal est informé que le montant sollicité s'élève à 1 399 € et le plan de financement qui en découle est présenté.

Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR:

- Autorise M. le Maire à solliciter la subvention au titre du plan paysage 2020.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.

3 Bavilliers

PLANTATION D'UNE PARCELLE D'AVENIR PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES ESTIMÉES PAR POSTE ÉN C HT		RECETTES SOLLICITÉES PAR POSTE EN C	
TRAVAUX		Financeurs publics	
Plantation d'une parcelle d'avenir	4 873,76 C	Conseil Départemental du Territoire de Belfort	2 500,00 0
		Grand Belfort au titre du Plan paysage	1 399,00 0
		Total des subventions sollicités	3 899,00 €
		Sous total fords propres	582,70 0
TOTAL HT TVA 10N TOTAL TIC	4 873,76 C 487,38 C 5 361,14 C	FCTVA (16,404% calculé sur le TTC)	879,44 C \$361,14 C

Délibération n°20/010 CESSION DE TERRAIN

PARCELLE AL 8 - « LES CHAMPS MONTANTS » Délibération modificative

Présenté par Gabriel PERSONENI, 1er Adjoint au Maire

Dans le cadre de la vente de la parcelle AL 8 d'une superficie de 247 m² au lieudit sur les Champs Montants autorisée par délibération du 17 décembre 2019, il convient de modifier le nom de l'acquéreur.

En effet le terrain sera vendu à la SOCIETE AVIVE, et non la société MEDIAPAR qui assure la mission de réalisation et suivi de l'aménagement pour le compte de l'acquéreur. La parcelle estimée par le service des domaines à 4 940 euros sera donc cédée à la SOCIETE AVIVE. Les frais de notaire seront à sa charge.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE À L'UNANIMITÉ soit 20 VOIX POUR cette modification liée à l'acquéreur et autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces démarches.

L'ordre du jour étant épuisé, et n'ayant pas de questions diverses, la séance est levée à 20h52. La parole est ensuite donnée au public.

Fait à Bavilliers le 29 janvier 2020